



Extrait du Registre

Délibérations du Collège échevinal de la Commune de Mertzig

Séance du 14 novembre 2025

Présents	M. Mike Poiré / Bourgmestre M. Stefano D'Agostino, M. Lex Schwind / Échevins M. Aender Schroeder, secrétaire communal
Excusé(e)	//

Objet: Règlement temporaire de circulation / « Circulation - Rue Kaulepad »
Travaux de réaménagement particuliers // (27.11.2025)

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'à partir du jeudi, 27 novembre 2025 des travaux de réaménagement seront exécutés sur une propriété privée dans la « Rue Kaulepad » ;

Considérant que pour des raisons d'organisation et de sécurité il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation dans la rue « Kaulepad », en date du **jeudi, 27 novembre 2025**, comme suit :

Article 1. – Circulation interdite

Pendant toute la durée des travaux, il est interdit de circuler dans la rue « Kaulepad » en face de la maison n°36, et suivant la signalisation sur place.

Article 2. – Infractions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,
Mertzig, le 14 novembre 2025

Bourgmestre,

Secrétaire,

